

CHARTRE

AIDE FINANCIÈRE

- CREATION DE CLUB -

Montants de l'aide :

L'aide pour la création d'un club correspondra au paiement d'un montant forfaitaire de 99€ lors de la première ré-affiliation du CLUB, une fois celle-ci validée par la Ligue.

Modalités :

Cette aide ne pourra être accordée qu'après délibération du Bureau Exécutif, selon l'appréciation d'une réelle "création".

Par nature, cette aide n'est possible qu'une seule fois.

Engagements :

Le Club qui sollicite la LIGUE pour bénéficier de cette AIDE, s'engage à :

- 1) Fonctionner selon les "statuts type" des clubs FFTRI, c'est à dire respecter les mentions obligatoires (ex : les adhérents sont tous licenciés FFTRI, notamment les 3 membres du Bureau)
- 2) S'engager dans une politique de pérennisation des activités du Club.
- 3) Oeuvrer selon une démarche d'ouverture et de partage avec les représentants de la Ligue.
- 4) Se faire le relais des informations et des sollicitations de la Ligue auprès de ses adhérents.

Signatures :

Jean Paul DUTHILLEUL
Président de la LIGUE

NOM-Prénom signataire (Président du Club) :

CLUB : _____

Fait le :

à :